

ARRETE TEMPORAIRE N° 2026-27
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

PUBLIÉ LE

19 FEV. 2026

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

MAIRIE DE LA WANTZENAU

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de sécurité publique ;
- Le Code de la route, notamment ses articles L. 411-1, R. 411-8, R. 411-25 et suivants relatifs à la réglementation de la circulation et à la signalisation routière ;
- Le Code de la voirie routière ;
- Le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à l'occupation temporaire du domaine public ;
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande de Monsieur Antoine BOULAY – Régisseur Général Atelier de Production 24 rue Meslay 75003 PARIS

CONSIDÉRANT que dans le cadre du tournage du film CLAUDE:

- Il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;
- Le tournage envisagé nécessite d'interdire le stationnement temporaire sur 4 places de parking entre le n° 39 et n° 47 Faubourg du Capitaine d'Alençon
- Les mesures prises sont proportionnées à l'objectif de sécurité poursuivi ;

Arrête

Article 1 : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

jeudi 12 mars 2026 de 19h à 1h

**4 Places de parking du 39 au 47 Faubourg du Capitaine d'Alençon
à La Wantzenau,**

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur 4 places de parking du 39 au 47 Faubourg du Capitaine d'Alençon.

Article 3: La signalisation sera mise en place par « Atelier de Production ».

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5:

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Monsieur Antoine BOULAY
- Aux Archives de la Mairie et Police Municipale

Fait le **16 FEV. 2026**

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

